

Déclaration liminaire du comité technique ministériel du 5 novembre 2020

« Respectons les règles, les recommandations et nous sortirons de cette crise... »

Madame la présidente,

Nous avons aujourd'hui une pensée particulière pour tous les collègues et leurs proches touchés de près par la COVID 19. Nous leur apportons tout notre soutien. Notre priorité reste de garantir la santé physique et mentale des agents du MAA.

L'hommage à Samuel PATY bien qu'encadré par la DGER, a pris des formes très diverses et parfois minimalistes. Après la cacophonie des ordres et contre-ordres du ministre de l'éducation nationale, les chefs d'établissement ont dû improviser avec plus ou moins de concertation avec leurs équipes pédagogiques. Or, les événements de ces derniers jours ont montré l'importance essentielle de l'éducation civique dans le cursus scolaire des jeunes qui nous sont confiés. Comment assurer correctement ces missions alors que des postes et des heures sont supprimés ?

Ce CTM, sera consacré en partie à la mise en place des mesures COVID dans le cadre du nouveau confinement. Lundi vous nous avez promis des réponses, nous les attendons.

En début de ce CTM, **FO Agriculture** tient à vous rappeler que les règles présentées par notre ministre ne sont pas appliquées dans certaines structures. C'est irresponsable ! Par exemple la règle du télétravail que certains chefs de service n'ont pas trouvé bon de mettre en place. Le télétravail, ce n'est pas des vacances comme certains auraient tendance à le penser. Nous disposons, ce jour, de témoignages sidérants de déclarations et de décisions de chefs de service. La circulaire de la ministre de la transformation et de la fonction publique est claire, « *le télétravail participe à la démarche de prévention du risque d'infection au virus en limitant l'affluence dans les transports en commun, en limitant la présence dans les bureaux, les espaces partagés* ». Quelle est la règle pour les services du MAA y compris l'enseignement agricole ? **FO Agriculture** veillera à ce que cette règle soit appliquée partout où elle doit l'être et nous saurons vous le rappeler. La ministre du travail l'a rappelé hier : « *il peut y avoir des sanctions si le télétravail n'est pas respecté ! et que la fonction publique doit être exemplaire sur l'application des textes* ».

FO Agriculture déplore que les DROM, non confinés, soient exclus de ces dispositions alors que nous devrions tirer les conséquences des erreurs faites en métropole et anticiper une situation sanitaire qui se dégrade aussi là-bas en favorisant le télétravail.

En perspective d'un confinement éventuel des établissements de l'enseignement agricole, les services sont-ils prêts à faire face ?

Au-delà des sujets à l'ordre du jour, nous voulons également attirer votre attention sur certaines questions posées par **FO**.

La mobilité au fil de l'eau : une vraie cacophonie en terme de gestion où les agents sont dans l'incertitude sur les futurs postes sur lesquels ils postulent. Ce dispositif doit être revu au plus vite et un retour en arrière est nécessaire pour **FO Agriculture**.

RENOIRH : on ne compte plus aujourd'hui les nombreux problèmes de RENOIRH. Vous avez voulu l'interministérialité alors il faut maintenant l'assumer ! RENOIRH, ces derniers mois, c'est le basculement du RIFSEEP pour les IAE et les TSMA qui a occasionné des dysfonctionnements incompréhensibles (17 000 euros de paye pour un agent, 0 pour un autre, non application du RIFSEEP pour certains), des ponctions sur salaire qui ne tiennent pas compte du minimum vital d'un agent, des régularisations qui tardent et mettent certains agents dans des conditions financières désastreuses (problèmes bancaires, impositions, saisies....) ainsi que le retard énorme pris dans la gestion de la carrière des agents (avec la non réponse à nos courriers sur le sujet à ce jour, ce que nous déplorons). Les notifications du CIA des administratifs n'ont toujours pas été faites empêchant les recours éventuels. C'est inadmissible ! Pour **FO Agriculture**, les agents ne sont pas des pions, ils ne sont pas là pour subir les erreurs d'outils qui ne fonctionnent pas. Des solutions immédiates et sans délai doivent être trouvées. Nos inquiétudes sont grandissantes avec la mise en place des SGC qui risque d'accentuer ces dysfonctionnements.

Justement concernant les SGC, avec une mise en place à la hussarde au 1er janvier 2021, nous déplorons, notamment à la Martinique qu'aucun entretien de repositionnement n'a encore été réalisé !

En parallèle, le personnel des ressources humaines est au bout du rouleau et n'arrive plus à faire face aux différentes demandes de régularisation des dossiers de ces agents. Les expertises financières sur les payes et les primes sont de plus en plus nombreuses. Le « turn-over » élevé dans les services de gestion et la baisse régulière des effectifs RH, entraînent un mal-être et un ras le bol au sein de ces équipes. Ils travaillent à flux tendu.

Lors des CAP, nous avons toujours reconnu la qualité du travail des gestionnaires et leur disponibilité. Nous vous avons alerté sur cette situation et nous vous redemandons le renforcement de leur bureau avec de nouveaux recrutements.

Par ailleurs, nous sommes également préoccupés par d'autres crises sanitaires comme l'influenza aviaire qui menace. Nous souhaitons vous alerter une nouvelle fois sur la capacité d'action des services déjà en sous-effectifs et dont la crise COVID pourrait aggraver la situation.

En ces temps difficiles, pour **FO Agriculture**, le dialogue social exige de la transparence et de la sincérité. Nous approuvons les propositions de l'administration de programmer des réunions régulières. Néanmoins, elles ne doivent en aucun cas se substituer aux instances et à un vrai dialogue social.

Je vous remercie